



# IMPORTANT : DISTRIBUTION DES DOSSIERS DE TARIFICATION -RENTREE 2023

publié le 16/05/2023

*Descriptif :*

Bonjour,

Nous vous remercions de renseigner le formulaire :

## ► TARIFICATION DE LA RESTAURATION AU QUOTIENT FAMILIAL

qui sera transmis à votre enfant par son Professeur Principal demain ou en début de semaine prochaine.

Il est obligatoire de joindre l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021.

Ce document déterminera le tarif journalier de la cantine pour votre enfant à la rentrée 2023.

LE DOSSIER SERA DEPOSE AVANT LE MARDI 30 MAI 2023 AU :

## ► SECRETARIAT DU COLLEGE

ou

## ► DANS LA BOITE JAUNE (juste avant les bureaux de l'administration)

Cordialement

Document joint

 [tarification\\_2023-2024](#) (PDF de 625.8 ko)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.